

Rapport annuel 2023



Photo Keystone-ATS

SOMMAIRE

RSF EN BREF	3
EDITORIAL	4
NOS ACTIONS	6
NOTRE FONDS DE SOUTIEN	14
NOTRE ORGANISATION	16
COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	17

RSF en bref

Dans le monde

Basée à Paris, Reporters sans frontières (RSF) est une organisation non gouvernementale défendant la liberté d'informer et la protection des journalistes partout dans le monde. Ses sections à l'étranger, ses bureaux dans dix villes, dont Bruxelles, Washington, Londres et Taipei, et son réseau de correspondants dans 130 pays lui confèrent une forte capacité de mobilisation et d'interpellation ainsi qu'une influence sur le terrain comme dans les ministères et les enceintes où sont rédigées les normes sur la presse et Internet. RSF est dotée d'un statut consultatif auprès de l'ONU, de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et de l'Organisation de la Francophonie. A l'occasion du renouvellement de son logo en 2020, Reporters sans frontières a choisi d'opérer désormais sous une seule et même « marque » – RSF –, commune à l'ensemble de l'organisation quelle que soit la langue du pays concerné (en allemand : « RSF Reporter ohne Grenzen »).

En Suisse

RSF Suisse est une section nationale de RSF. Créée en 1990 et constituée en association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, elle est reconnue d'utilité publique par les autorités du canton de Genève où elle a son siège. Elle défend et promeut les actions et les campagnes de RSF en Suisse et développe ses propres initiatives. Elle est financièrement et juridiquement indépendante du siège central, mais fait statutairement partie de l'organisation.

RSF Suisse est certifiée par le label de qualité ZEW depuis 2011. Cette certification a été renouvelée en 2023. Le label ZEW atteste:

- d'un usage conforme au but de l'association, économique et performant des dons reçus ;
- d'informations transparentes et de comptes annuels certifiés ;
- de structures de contrôle indépendantes et appropriées ;
- d'une communication sincère et d'une collecte équitable des fonds.



EDITORIAL

Voici déjà plus de trente ans que la Cour européenne des droits de l'Homme a assigné une mission à la presse, celle d'être le chien de garde de la société. En d'autres termes, les juges de Strasbourg comptent sur le journalisme d'investigation pour dénoncer, haut et fort (un cerbère cela aboie...), dysfonctionnements, dérapages, abus et autres fraudes commises par les autorités publiques ou par des particuliers.

Reste que ne peut révéler au grand public des vérités dérangeantes que celui qui en a connaissance. Autrement dit, il importe que les journalistes soient dotés d'instruments de recherche leur permettant de débusquer les scandales, petits ou grands. Le droit de tout un chacun d'accéder aux documents en mains des autorités publiques en est un. Ce droit est consacré depuis 2006 par la LTrans, la loi sur la transparence de l'administration fédérale (à quoi s'ajoute une vingtaine de lois cantonales du même acabit).

Il est passé le temps où les journalistes, forts de leurs contacts personnels au sein des autorités, dédaignaient ces avancées législatives. Désormais, le droit d'accès est devenu leur outil d'investigation privilégié : alors qu'il y a dix ans moins d'un tiers des requêtes de consultation émanait des médias, la proportion a atteint près de la moitié en 2023.

Mais toute médaille à son revers : toujours plus de services administratifs, d'établissements publics, voire de grandes entreprises ne portent pas (ou plus) la transparence dans leur cœur. Un mécontentement qui a trouvé au Parlement fédéral les relais nécessaires pour engager le combat. Attention ! la LTrans n'est pas attaquée frontalement ; vous aurez beau lire et relire le texte de la loi, vous n'y trouverez aucune nouvelle restriction. Au contraire, on a affaire à une guérilla tendant à affaiblir la transparence par la multiplication d'exceptions insérées, plus ou moins en

catimini, dans des lois spéciales lors de leur adoption ou de leur révision.

Le premier coup fut porté en 2015 : la loi sur le renseignement se vit alors affectée d'une clause faisant échapper à la LTrans la plupart des activités du Service de renseignement de la Confédération. Trois ans plus tard, les audits, les contrôles d'exploitation et les inspections d'entreprises de chemin de fer conduits par l'Office fédéral des transports étaient soustraits à la publicité. Puis c'est la liste des candidats à des marchés publics sanctionnés pour violation des règles de soumission qui passait à la trappe. D'une dérogation à l'autre, leur nombre dépasse aujourd'hui les vingt. Et de nouvelles sont en préparation. A témoin le projet de loi sur la

sécurité de l'information ou encore la future loi instituant un mécanisme de sauvetage pour les entreprises du secteur de l'électricité.

Récemment le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence s'est emporté contre ces démantèlements de la transparence. Craignant qu'« à la longue la LTrans ne finisse par ressembler à un fromage d'Emmental, criblé de gros trous », il a enjoint les parlementaires à cesser leur opération de sape.

Espérons que son appel soit entendu. Car qui porte atteinte au droit de regard citoyen, porte atteinte à un fondement de notre démocratie.

Bertil Cottier, président de RSF Suisse

« problématique » dans 55, alors qu'elle est « bonne » ou « plutôt bonne » dans 52 pays. Autrement dit, **les conditions d'exercice du journalisme sont mauvaises dans 7 pays sur 10 et satisfaisantes dans seulement 3 pays sur 10.**

En 2023, la Suisse s'est placée au 12^e rang, alors qu'elle occupait le 14^e l'année précédente. Elle se maintient donc parmi les pays où la situation peut être qualifiée de « plutôt bonne », sans rejoindre cependant les 8 pays où la liberté d'informer est la mieux protégée et où la situation est « bonne ».

Cette progression de deux places est avant tout la conséquence de la fin de la crise sanitaire. Celle-ci s'était caractérisée, notamment lors des manifestations des opposants aux mesures sanitaires, par une montée sans précédent de l'hostilité verbale et parfois des agressions physiques à l'égard des médias et avait contribué à faire reculer la Suisse en 2022 de la 10^e à la 14^e place.

La fin de la crise sanitaire n'a toutefois pas permis à la Suisse de

retrouver la place qu'elle occupait avant. L'indicateur mesurant la qualité du cadre législatif a en effet continué à se dégrader, faisant passer la Suisse, sur ce point précis, du 29^e au 37^e rang. L'acceptation par le parlement fédéral d'un durcissement des mesures dites provisionnelles pouvant être prononcées contre les médias par la justice civile en est l'une des causes.

S'agissant toujours du cadre législatif, l'article 47 de la loi sur les banques a également contribué au recul de la Suisse dans ce domaine. Cette disposition peut s'appliquer à des journalistes qui auraient exploité des fuites de données illégalement soustraites auprès d'un établissement financier pour réaliser leurs enquêtes. RSF Suisse a déploré le rejet par le Conseil des Etats, en décembre 2023, d'une motion acceptée par le Conseil national, en février, et enjoignant au Conseil fédéral d'examiner la compatibilité de l'article 47 avec la liberté de la presse.

La situation économique des médias reste par ailleurs fragile. Même si elle s'est légèrement améliorée avec la fin de la crise sanitaire, elle influe sur le rang de la Suisse dans le classement. Pour notre organisation, la diversité du paysage médiatique est l'une des composantes de la liberté de la presse.

RSF Suisse a largement communiqué sur ces résultats et a été présent dans de nombreux médias en Suisse romande comme en Suisse alémanique. Le secrétaire général a été invité le 3 mai à un débat au Polit-Forum

Bern im Käfigturm sur le thème « Les médias dans la vie publique politique et démocratique », en marge de l'exposition itinérante « A la recherche de la vérité ». Ce même jour, la représentante de RSF Suisse pour la Suisse alémanique a pour sa part organisé et participé à une conférence de presse à Zurich au cours de laquelle elle a relaté les résultats du Classement tandis que le chef de la cellule enquête de Tamedia présentait le travail du consortium de journalistes « Forbidden Stories ».

Guerre à Gaza

Le conflit exceptionnellement meurtrier déclenché par les massacres commis par le Hamas le 7 octobre 2023 a eu des conséquences tragiques pour la population civile et par voie de conséquence pour les journalistes présents sur place.

Début avril 2024, après six mois de conflit, notre organisation dénombrait 105 journalistes

victimes des tirs de l'armée israélienne dans la bande de Gaza, dont 22 au moins dans l'exercice de leur métier.

Tout au long du conflit, notre organisation n'a pas cessé d'alerter la communauté internationale de la situation dramatique dans laquelle se trouvent les journalistes gazaouis, les seuls à pouvoir informer sur la réalité vécue au sein de l'enclave,

puisque Israël empêche l'entrée de reporters étrangers. La section suisse a répercuté ce message par tous les moyens dont elle dispose a eu par exemple l'occasion de faire entendre le point de vue de RSF lors de l'émission Forum de la radio RTS.

Photo Keystone-ATS



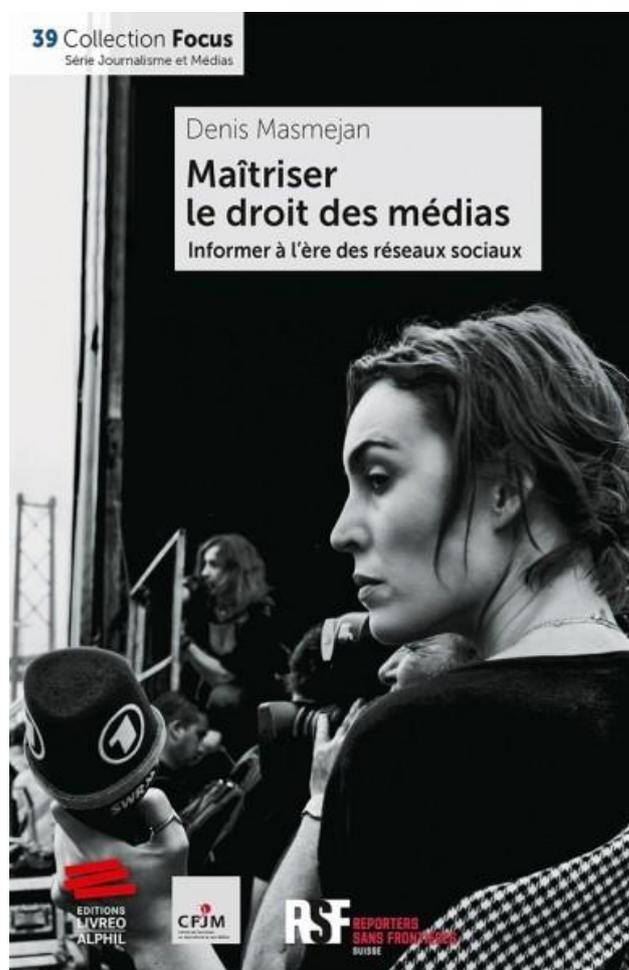
Guide pratique RSF du droit des médias en Suisse

RSF Suisse a publié, en novembre 2023, un guide pratique du droit des médias. Le but de ce ouvrage est de contribuer à la défense de la liberté de la presse en Suisse en offrant aux journalistes un outil de travail facile d'accès leur permettant d'utiliser aux mieux les droits qui sont les leurs et donc de faire le meilleur usage possible de la liberté d'informer.

Publié par les Editions Alphil à Neuchâtel en collaboration avec le Centre de formation au journalisme et aux médias à Lausanne (CFJM), l'ouvrage a été rédigé par le secrétaire général de RSF Suisse Denis Masméjan – par ailleurs chargé d'enseignement en droit des médias à l'Université de Neuchâtel. La publication de ce livre a été soutenue par deux fondations auxquelles RSF Suisse adresse ses plus vifs remerciements.

Cet ouvrage est le résultat d'un important travail qui a fortement mobilisé le secrétaire général ces

deux ou trois dernières années. Il est d'ores et déjà distribué à tous les journalistes stagiaires du CFJM. D'autres contacts ont été pris pour le distribuer plus largement.



Plan d'action national suisse pour la sécurité des journalistes

RSF Suisse a été accueilli parmi les organisations membres du « Sounding Board » chargées de concrétiser le Plan d'action national pour la sécurité des journalistes lancé le 3 mai 2023

par le conseiller fédéral Albert Rösti. RSF Suisse s'attachera en particulier aux aspects de ce plan liés aux relations entre policiers et journalistes.

Procédures-bâillons

RSF Suisse a continué à vouer la plus grande attention au thème des procédures abusives ou SLAPP (Strategic lawsuits against public participation). Notre organisation

est devenue membre en 2023 de l'Alliance suisse contre les SLAPPS et participe désormais régulièrement aux réunions de celle-ci.

Loi sur les banques

RSF Suisse a déploré le rejet, en décembre 2023, par le Conseil des Etats, d'une motion pourtant approuvée par le Conseil national et enjoignant au Conseil fédéral d'examiner la compatibilité avec la liberté de la presse de l'article 47 de la loi fédérale sur les banques,

qui réprime la violation du secret bancaire et peut dans certains cas s'appliquer aux journalistes. Le postulat que la chambre des cantons a transmis au Conseil fédéral en lieu et place contient certaines propositions alarmantes mais n'est pas contraignant.

Nos autres actions

▪ Des cartes postales pour Maryna Solatava



Le 6 novembre, RSF Suisse a déposé auprès de l'ambassade du Belarus à Berne une trentaine de messages rédigés par des membres ou des sympathisants en Suisse, demandant la libération de la journaliste biélorusse Maryna Solatava, arbitrairement condamnée à une peine de 12 ans de prison. Les autres antennes de RSF à Paris, à Londres, à Berlin, à Washington, à Madrid et à Taipei en faisaient de même dans leurs capitales respectives.

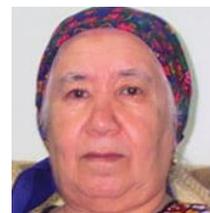
▪ Débats et tables rondes en Suisse alémanique

La représentante de RSF en Suisse alémanique a dirigé deux ateliers lors du Young Humanitarian Summit organisé par le Circle of Young Humanitarians à Zurich. Elle a également présenté un exposé

devant des étudiants de l'Ecole polytechnique fédérale et de l'Université de Zurich lors du « Zurich Model United Nations ».

▪ Journaliste turkmène empêchée de venir à Genève

RSF Suisse a protesté contre le refus des autorités turkmènes de laisser la photojournaliste Sol-



tan Achilova quitter son pays, en novembre 2023, pour se rendre Genève. Elle devait y prendre la parole dans le cadre de la « [Semaine des droits humains](#) » mise sur pied chaque année par l'Université de Genève. L'événement, auquel RSF suisse était associé, avait été organisé à l'initiative de la Fondation Martin Ennals, basée à Genève également, dont le [Prix](#) récompense chaque année des défenseurs et défenseuses des droits humains.

NOTRE FONDS DE SOUTIEN

Rappel

A l'occasion de ses 25 ans d'existence, en 2015, Reporters sans frontières (RSF) Suisse a créé un Fonds de soutien et de solidarité en faveur des journalistes et acteurs de l'information persécutés ou en danger (ci-après le Fonds). Les premières subventions ont pu être distribuées à compter de 2016.

Ce fonds a pour but de soutenir ses bénéficiaires financièrement ou par des prestations en nature, en apportant en règle générale un appui complémentaire aux prestations allouées par des instances gouvernementales ou privées.

Les bénéficiaires du Fonds peuvent être :

- des journalistes ou acteurs de l'information étrangers persécutés dans leur pays qui demandent l'asile en Suisse ou séjournent temporairement dans

notre pays, ou ont un lien avec la Suisse ;

- des journalistes ou acteurs de l'information travaillant en Suisse victimes d'abus ou de persécutions à l'occasion de reportages à l'étranger ;
- au besoin, les proches des personnes concernées.

Exceptionnellement, le Fonds peut soutenir des journalistes travaillant en Suisse engagés dans des procédures judiciaires qui mettent fondamentalement en jeu la liberté de l'information.

Fonctionnement du Fonds

Le Fonds de soutien et de solidarité est géré par une commission ad hoc. La composition de celle-ci n'a pas changé au cours de l'année sous revue. Au 31 décembre 2023, en étaient membres :

- Bernard Bertossa, président
- Bertil Cottier, président de RSF Suisse
- Denis Masméjan, secrétaire général de RSF Suisse
- Gérard Tschopp, ancien président de RSF Suisse
- Gaëtan Vannay, membre du comité de RSF Suisse

Cas examinés en 2023

Depuis sa création, le Fonds a accepté 40 demandes de soutien provenant de 29 journalistes et photoreporters. Les intéressés ont tous rempli un questionnaire permettant d'évaluer les raisons pour lesquelles ils sollicitaient l'aide de RSF Suisse, ainsi que leurs motivations et objectifs en lien avec leur demande. Lorsqu'il s'agit d'un ou d'une journaliste ayant dû fuir son pays, chaque cas est soumis pour approbation préalable au secrétariat international de RSF à Paris.

En 2023, le Fonds a pu soutenir trois nouveaux journalistes. L'aide apportée par le Fonds a permis de financer l'acquisition de matériel informatique et audiovisuel destiné à des activités journalistiques en faveur de :

- Un journaliste afghan réfugié en Suisse pour un montant de CHF 4'000.-
- Une journaliste kurde de Turquie, réfugiée elle aussi en Suisse, pour un montant de 3'967.-
- Une journaliste kurde de Turquie également, pour un montant de 5'088.-

La demande d'un autre ressortissant kurde n'a pas pu être prise en considération, faute d'avoir été validée par le secrétariat international à Paris.

Bilan

En 2023, les sommes allouées se sont montées à 13'055.-, en nette augmentation par rapport aux années précédentes, probablement affectées par la crise sanitaire.

Au cours de l'année écoulée, le Fonds a reçu un don d'une organisation pour un montant de 10'000 francs. Au 31.12.2023, le solde disponible se montait ainsi à 19'622, contre 22'678 à la fin de l'année précédente.

Depuis sa création en 2015, le Fonds a reçu une dotation totale cumulée de 213'000.- francs. Sur cette somme, RSF Suisse a perçu au fil des années, à titre de frais de gestion et d'administration et conformément au Règlement du Fonds, un total de 39'800 francs. Sur la même période, les aides allouées se sont montées à 149'577.-. Ce montant s'est réparti comme suit :

- 44.6% pour du matériel informatique et audiovisuel destiné à une activité journalistique

- 18.5% pour des cours de langue

- 11.5% pour des aides immédiates et des soins

- 8% pour des procédures juridiques

- 7.3% pour des formations

- 5.3% pour l'édition de livres ou la réalisation de films

- 4.8% pour des frais de transport.

Le solde disponible est désormais limité mais devrait pouvoir couvrir sans difficulté les dépenses prévisibles du Fonds pour une année en tout cas. Un réapprovisionnement n'en sera pas moins nécessaire au cours de l'année 2024.

NOTRE ORGANISATION

▪ L'assemblée générale de RSF Suisse s'est tenue en format hybride le 14 juin 2023 à Genève. Celle-ci a procédé à l'élection de deux nouveaux membres du comité, Tasha Rumley et Federico Franchini, en remplacement de deux membres démissionnaires, Christiane Dubois (trésorière, ancienne directrice) et Camilla Alabor. Stéphane Koch a présenté ultérieurement sa démission.

▪ La composition du comité au 31 décembre 2023 était la suivante :

- Bertil Cottier, président
- Camille Andres
- Mehdi Atmani

- Zeynep Ersan (trésorière)

- Federico Franchini

- Andrea Kucera

- Philippe Mottaz

- Tasha Rumley

- Gaëtan Vannay.

Le comité a tenu quatre séances au cours de l'année, dont trois en ligne.

▪ La fonction de secrétaire général continue à être occupée par Denis Masméjan (100%), secondé par la représentante de RSF pour la Suisse alémanique Bettina Büsler (30%).

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION ET COMPTES ANNUELS

Le rapport de l'organe de révision, le bilan et les comptes annuels peuvent également être consultés séparément sur notre site web en suivant ce lien

**L'ASSOCIATION REPORTERS SANS FRONTIERES
SECTION SUISSE
GENEVE**

• • •

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
DU 16 AVRIL 2024**

**BILAN ET COMPTE DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2023**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

• • •



Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint à
l'assemblée générale de l'Association
REPORTERS SANS FRONTIERES
SECTION SUISSE
GENEVE

Genève, le 16 avril 2024

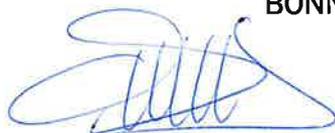
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association REPORTERS SANS FRONTIERES – SECTION SUISSE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats conformément aux normes Swiss GAAP RPC 21 ou qu'ils ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

BONNEFOUS AUDIT SA



Corinne Dumonthay
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable



Serpil Makine
Réviseur agréé ASR

Annexe : comptes annuels



GENEVA GROUP INTERNATIONAL
EXPERT-REVISEUR AGRÉÉ ASR ET MEMBRE  EXPERT SUISSE

**REPORTERS SANS FRONTIERES - SECTION SUISSE
GENEVE**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 ET 2022

		2023	2022
		CHF	CHF
<u>ACTIF</u>			
<u>ACTIF CIRCULANT</u>			
Caisse		-	1.75
Postfinance		30 336.65	42 165.99
Banque BCGE		442 866.05	182 601.63
PayPal (Internet)		11 672.58	14 426.26
Total liquidités		484 875.28	239 195.63
Actifs transitoires		2 414.75	6 380.85
Total actif circulant		2 414.75	6 380.85
TOTAL ACTIF		487 290.03	245 576.48
<u>PASSIF</u>			
<u>CAPITAUX ETRANGERS</u>			
Passifs transitoires	Annexe 2.a	5 547.00	5 643.70
Total capitaux étrangers		5 547.00	5 643.70
<u>FONDS AFFECTES</u>			
Fonds de soutien	2.b	29 622.24	22 678.04
Fonds Ukraine	2.c	4 000.00	4 000.00
Fonds réserve pour développements futurs	2.d	272 899.20	30 000.00
Fonds Ouvrage CFJM/Alphil	2.e	0.00	11 600.00
Total des fonds affectés		306 521.44	68 278.04
<u>FONDS PROPRES</u>			
Capital de l'association		171 654.74	139 921.58
Résultat de l'exercice		3 566.85	31 733.16
Total fonds propres		175 221.59	171 654.74
TOTAL PASSIF		487 290.03	245 576.48

**REPORTERS SANS FRONTIERES - SECTION SUISSE
GENEVE**

COMPTE DE RESULTAT 2023 ET 2022

	1.1.2023 au 31.12.2023 CHF	1.1.2022 au 31.12.2022 CHF
Annexe		
Cotisations	40 493.00	41 423.00
Total cotisations	40 493.00	41 423.00
Dons reçus (sans affectation spécifique)	122 493.25	176 415.64
Total dons libres	122 493.25	176 415.64
Partage succession	242 899.20	0.00
Total succession	242 899.20	0.00
Ventes albums	15 958.91	22 265.82
Ukraine	0.00	44 000.00
Publication guide pratique droit des médias	225.65	0.00
Autres revenus	10 000.00	2 200.00
	26 184.56	68 465.82
TOTAL DES PRODUITS	432 070.01	286 304.46

**REPORTERS SANS FRONTIERES - SECTION SUISSE
GENEVE**

COMPTE DE RESULTAT 2023 ET 2022

		1.1.2023 au 31.12.2023	1.1.2022 au 31.12.2022
		CHF	CHF
	Annexe		
Production Newsletter		383.46	1 712.91
Ukraine		0.00	40 000.00
Guide pratique droit des médias		3 638.00	0.00
Charges de projets		2 718.30	3 268.30
Frais de distribution album RSF international		3 026.70	2 157.81
Aides aux journalistes étrangers	2.b	13 055.80	6 030.90
Total des charges directes		22 822.26	53 169.92
Salaires et charges sociales		139 015.52	138 018.40
Prestations de tiers et temporaires		0.00	0.00
Autres frais de personnel		942.00	632.00
Total des charges de personnel		139 957.52	138 650.40
Frais de locaux		11 000.00	11 000.00
Frais de bureau		3 684.69	5 038.49
Autres charges d'exploitation		3 124.20	1 032.55
Frais certification ZEWO		538.50	3 284.85
Promotion, communication et publicité		0.00	0.00
Frais informatiques		1 605.70	4 901.79
Site Internet		749.77	994.16
Leasing et location de materiel et logiciel		0.00	0.00
Honoraires audit et cotisations		3 591.85	3 601.76
Conseil international		1 078.50	3 365.65
Indemnité présidence		1 000.00	1 000.00
Frais bancaires		1 106.77	745.29
Conseils et développements		0.00	128.94
Total des charges d'exploitation		27 479.98	35 093.48
TOTAL DES CHARGES	2.f	190 259.76	226 913.80
RESULTAT AVANT MOUVEMENT DES FONDS		241 810.25	59 390.66
Dotations aux fonds affectés		(262 899.20)	(34 000.00)
Utilisation de fonds affectés		24 655.80	6 342.50
Total mouvements des fonds affectés	p.7	(238 243.40)	(27 657.50)
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 566.85	31 733.16

**REPORTERS SANS FRONTIERES - SECTION SUISSE
GENEVE**

VARIATION DU CAPITAL

<u>EXERCICE 2023</u>	1.1.2023 au	Attributions	Utilisations	31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF
Capital de l'Association	171 654.74		3 566.85	175 221.59
Résultat de l'exercice		3 566.85	(3 566.85)	0.00
	171 654.74	3 566.85	0.00	175 221.59

<u>EXERCICE 2022</u>	1.1.2022 au	Attributions	Utilisations	31.12.2022
	CHF	CHF	CHF	CHF
Capital de l'Association	139 921.58		31 733.16	171 654.74
Résultat de l'exercice		31 733.16	(31 733.16)	0.00
	139 921.58	31 733.16	0.00	171 654.74

**REPORTERS SANS FRONTIERES - SECTION SUISSE
GENEVE**

VARIATION DES FONDS AFFECTES

<u>EXERCICE 2023</u>	01.01.2023	Attributions	Utilisations	31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds de soutien	22 678.04	20 000.00	(13 055.80)	29 622.24
Ukraine	4 000.00	0.00	0.00	4 000.00
Fonds Newsletter	0.00	0.00	0.00	0.00
Réserve pour développements futurs	30 000.00	242 899.20	0.00	272 899.20
Ouvrage CFJM/Alphil	11 600.00	0.00	(11 600.00)	0.00
	68 278.04	262 899.20	(24 655.80)	306 521.44

<u>EXERCICE 2022</u>	01.01.2022	Attributions	Utilisations	31.12.2022
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds de soutien	27 108.94		(4 430.90)	22 678.04
Ukraine	0.00	4 000.00		4 000.00
Fonds Newsletter	1 911.60		(1 911.60)	
Réserve pour développements futurs	0.00	30 000.00		30 000.00
Ouvrage CFJM/Alphil	11 600.00			11 600.00
	40 620.54	34 000.00	-6 342.50	68 278.04

**REPORTERS SANS FRONTIERES - SECTION SUISSE
GENEVE**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023

1. Principes comptables utilisés

Les comptes annuels 2023 sont établis en conformité avec les prescriptions légales et respectent les principes suisses d'établissement régulier des comptes annuels. Ils suivent également les Swiss GAAP RPC, en particulier la Swiss GAAP RPC 21, de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Les principes suivants ont été utilisés dans les comptes annuels :

Les actifs et passifs de l'Association sont portés au bilan à la valeur qu'ils représentent à la date du bilan. Il n'y a aucune valeur en monnaie étrangère ni de placement à terme ou titres de placements. Les disponibilités et créances sont en Francs Suisses (CHF) à leur valeur nominales, sans abattement. Des actifs et passifs transitoires ont été comptabilisés afin de respecter le principe de délimitation. Les immobilisations corporelles sont de peu de valeur et les acquisitions sont ordinairement portées directement à charge de l'exercice en cours.

2. Commentaires sur les comptes annuels

a) Passifs transitoires

Les passifs transitoires sont composés d'un soutien à un Fonds restant à payer et d'une provision pour prime.

b) Fonds de soutien

Le fonds de soutien a été doté d'une attribution interne de CHF 20'000.- en 2023 . Les dépenses en faveur des journalistes réfugiés en Suisse se sont élevées à un montant total de CHF 13'055,80

c) Fonds Ukraine

Ce Fonds n'a pas été utilisé en 2023.

c) Fonds réserve pour développements futurs développement futurs

RSF a été désigné comme bénéficiaire dans une succession et a reçu un montant total de CHF 242'899,20 en 2023

e) Fond ouvrage CFJM/Alphil

RSF Suisse a reçu de la part de deux fondations deux dons de 11'600.-, le premier en 2020 et le second en 2021, pour soutenir l'édition d'un ouvrage de droit des médias destiné aux journalistes rédigé par RSF Suisse. Il s'agit d'un projet lancé en commun avec le Centre de formation au journalisme et aux médias (CFJM) à Lausanne. Le projet a été partiellement réalisé au cours de l'année 2021. RSF Suisse a finalisé l'utilisation de ce fonds en 2023.

REPORTERS SANS FRONTIERES - SECTION SUISSE
GENEVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023

f) Répartition des charges par fonction

Un tableau est présenté en page 8.

g) Prestations des bénévoles

L'aide fournie par des bénévoles peut être évaluée à 45 heures, et a concerné des tâches administratives.

3. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

Le nombre d'emploi à plein temps ne dépasse pas 10.

4. Autres informations

RSF Suisse a été désignée cohéritière en 2023 d'une seconde succession, à Genève cette fois. A ce jour, aucun versement n'a encore été effectué.

B

**REPORTERS SANS FRONTIERES - SECTION SUISSE
GENEVE**

REPARTITION DES CHARGES PAR FONCTION

Ce tableau est établi selon les critères de la fondation ZEWO.

	2023				2022									
	CHF	Coût des projets		Charges de collectes de fonds et publicité	Charges administratives	CHF	Coût des projets		Charges de collectes de fonds et publicité	Charges administratives				
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF				
Production Newsletter	383.46		100%	383.46				1 712.91		100%	1 712.91			
Ukraine	0.00	100%	0.00					40 000.00	100%	40 000.00				
Guide pratique droit des médias	3 638.00	100%	3 638.00											
Charges d'obtention des financements	2 718.30			100%	2 718.30			3 268.30		100%	3 268.30			
Frais de distribution album RSF int.	3 026.70			100%	3 026.70			2 157.81		100%	2 157.81			
Aides aux journalistes étrangers	13 055.80	100%	13 055.80					6 030.90	100%	6 030.90				
Total des charges DIRECTES	22 822.26		16 693.80		6 128.46		0.00	53 169.92		46 030.90		7 139.02		0.00
Salaires et charges sociales GE	109 044.14	75%	81 783.11	10%	10 904.41	15%	16 356.62	108 577.15	75%	81 432.86	10%	10 857.72	15%	16 286.57
Salaires et charges sociales ZH	29 971.38	90%	26 974.24	10%	2 997.14		0.00	29 441.25	90%	26 497.13	10%		10%	2 944.13
Prestations de tiers et temporaires	0.00					0%	0.00	0.00				0%	0.00	
Autres frais de personnel	942.00					100%	942.00	632.00	0%			100%	632.00	
Total des charges de personnel	139 957.52		108 757.35		13 901.55		17 298.62	138 650.40		107 929.99		10 857.72		19 862.70
Frais de locaux	11 000.00	75%	8 250.00	10%	1 100.00	15%	1 650.00	11 000.00	75%	8 250.00	10%	1 100.00	15%	1 650.00
Frais de bureau	3 684.69	75%	2 763.52	10%	368.47	15%	552.70	5 038.49	75%	3 778.87	10%	503.85	15%	755.77
Autres charges d'exploitation	3 124.20					100%	3 124.20	1 032.55				100%	1 032.55	
Frais certification ZEWO	538.50					100%	538.50	3 284.85				100%	3 284.85	
Frais informatique	1 605.70					100%	1 605.70	4 901.79				100%	4 901.79	
Site Internet	749.77	50%	374.89	50%	374.89			994.16	50%	497.08	50%	497.08		
Honoraires	3 591.85					100%	3 591.85	3 601.76				100%	3 601.76	
Conseil international	1 078.50						1 078.50	3 365.65				100%	3 365.65	
Indemnité présidence	1 000.00					100%	1 000.00	1 000.00				100%	1 000.00	
Frais bancaires	1 106.77					100%	1 106.77	745.29				100%	745.29	
Conseil et développement	0.00					100%	0.00	128.94				100%	128.94	
Total des charges d'exploitation	27 479.98		11 388.40		1 843.35		14 248.22	35 093.48		12 525.95		2 100.93		20 466.60
TOTAL DES CHARGES	190 259.76		136 839.55		21 873.37		31 546.84	226 913.80		166 486.84		20 097.66		40 329.30